R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 15/10/2026
Date d'affichage : 23/10/2026

L'an **deux mil vingt six, le dix neuf octobre,** à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI.**

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.
Étaient absents excusés : -
Étaient absents non excusés : M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC, M. Antoine SODINI.
Procurations : M. Jérôme PIERLOVISI en faveur de M. Dominique BIANCUCCI, M. Jean-Baptiste TORRE en faveur de Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, Mme Mathéa BRUNI en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie MORESCHI, M. Antoine SODINI en faveur de M. Paul CORTICCHIATO.
Secrétaire : Mme Lydia ANDARELLI.

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE
Délibération n° : MA-DEL-2026-061

Rapporteur : Madame CRUCIANI Marie Paule,

Actualisation du règlement intérieur de la cantine.

Vu les documents soumis à l'examen du Conseil municipal ;

Considérant que le règlement fixe les conditions de priorité d'accès à la cantine, les tarifs, les modalités de paiement, les procédures en cas d'impayé, les règles relatives aux absences, à la responsabilité, à la discipline, aux sanctions, à l'organisation du service ainsi qu'aux allergies et intolérances alimentaires.

Considérant que le règlement fixe le prix du repas à 4,00 € et précise les modalités de règlement ainsi que les délais de paiement.

Considérant que le règlement prévoit notamment les modalités de signalement des absences et les conditions particulières applicables aux enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

En conséquance le Conseil municipal est appelé à approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire de la commune de Cutuli è Curtichjatu, annexé à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026061-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 – Approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire de la commune de Cutuli è Curtichjatu, annexé à la présente délibération.

Article 2 – Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à assurer la diffusion du règlement auprès des familles concernées.

Article 3 – Dit que le règlement approuvé sera applicable à compter de sa date d'entrée en vigueur fixée par la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Corse-du-Sud et publication par voie d'affichage le 23/10/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

MAIRIE DE CUTULI È CURTICHJATU
20167 CUTULI È CURTICHJATU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026061-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026